

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte de Gestion du Syndicat Mixte - Année 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 17 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 1 - 08/04/2025	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) -
MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH
(T) - BOURQUIN (T)- CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

Excusés : MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA -
LOPEZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
M. Marc MEDINA à M. James GILLON
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC



Le Président expose que qu'il soumet à l'examen des membres du Comité Syndical, le Compte de Gestion 2024. Ce document, rédigé par la Paierie Départementale, présente l'ensemble des opérations réalisées par le Syndicat Mixte pour l'année 2024.

Il est consultable pour les membres du Syndicat Mixte sur l'Intranet du site du Syndicat Mixte (www.nappes-roussillon.fr) ou sur simple demande auprès du Syndicat Mixte.

Il est présenté en Comité Syndical pour approbation afin de clôturer définitivement toutes les opérations de l'année 2024.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif 2024,
- **ARRETE ET APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du receveur

Fait et délibéré à Perpignan, le

- 8 AVR. 2025

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Adoption du Compte Administratif du Syndicat Mixte – Année 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 16 Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 2 – 08/04/2025	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents MMES ROLLAND (T) – LESNE (S)
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – DURAND (T) – CALVIGNAC (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – ALIS (T) – HARIBOU (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – SENYARICH (T) – BOURQUIN (T) – CHAMBAUD (T) – BOTTEIN (T) – DUGNAC (T)

Excusés : MMES MALHERBE – PERAL – VIVES – CABRERA – BRETON –
MM VOISIN – GARCIA M – MEDINA – DEL POSO – PLA – GALAN – VILA PASOLA – LOPEZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
M. Marc MEDINA à M. James GILLON
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC

~~~~~

Le Président expose qu'il soumet à l'examen des membres du Comité Syndical le Compte Administratif 2024 qui retrace de manière exhaustive les opérations de dépenses et de recettes réalisées par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2024.

Il est consultable pour les membres du Syndicat Mixte sur l'Intranet du site du Syndicat Mixte ([www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr)) ou sur simple demande auprès du Syndicat Mixte.

En voici une synthèse (les montants présentés ici sont arrondis à l'euro près inférieur).

### **Les recettes 2024**

Les recettes nouvelles 2024 du Syndicat Mixte, investissement et fonctionnement confondus, s'élèvent à 512 198 €. Le tableau suivant détaille ces recettes (opérations réelles).

|                         | Fonctionnement | Investissement | TOTAL     |
|-------------------------|----------------|----------------|-----------|
| Cotisations statutaires | 204 233 €      |                | 204 233 € |
| Aides et Subventions    | 297 145 €      |                | 297 145 € |
| FCTVA                   |                | 3 364 €        | 3 364 €   |
| Autres                  | 7 456 €        |                | 7 456 €   |
| TOTAL                   | 508 834 €      | 3 364 €        | 512 198 € |

**Tableau 1 : Recettes de l'exercice 2024 (opérations réelles)**

### **Les dépenses 2024**

Les dépenses de l'exercice 2024, fonctionnement et investissement confondus, s'établissent à 518 443 € (opérations réelles). Le tableau suivant détaille ces dépenses.

|                                       | Fonctionnement | Investissement | TOTAL     |
|---------------------------------------|----------------|----------------|-----------|
| Charges courantes « de structure »    | 53 585 €       |                | 53 585 €  |
| Prestations externalisées (611 / 617) | 112 877 €      |                | 112 877 € |
| Charges de personnel                  | 288 992 €      |                | 288 992 € |
| Immobilisations incorporelles         |                | 5 150€         | 5 150€    |
| Immobilisations corporelles           |                | 57 835 €       | 57 835 €  |
| Autres (65888)                        | 2 €            |                | 2 €       |
| TOTAL                                 | 455 458 €      | 62 985 €       | 518 443 € |

**Tableau 2 : Dépenses de l'exercice 2024 (opérations réelles)**

## Bilan

En prenant en compte les opérations d'ordre budgétaire (jeu d'écritures comptables ne donnant lieu à aucun décaissement ni encaissement), les résultats d'exécution du Budget Principal 2024 s'établissent comme suit :

|                | Résultat de<br>l'exercice 2024 | Reprise<br>résultats<br>antérieurs<br>(2023) | Résultat<br>cumulé à la<br>clôture 2024 |
|----------------|--------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Investissement | - 38 463 €                     | 35 901 €                                     | - 2 562 €                               |
| Fonctionnement | 32 218 €                       | 80 065 €                                     | 112 283 €                               |
| TOTAL          | - 6 244 € €                    | 115 966 €                                    | <b>109 721 €</b>                        |

**Tableau 3 : Résultat cumulé 2024 (valeurs arrondies à l'euro inférieur)**



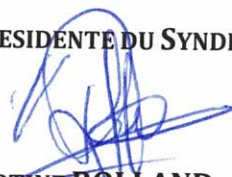
En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** au Président du Syndicat Mixte, la présentation du Compte Administratif 2024,
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2024,
- **APPROUVE** le présent Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2024

Conformément aux textes en vigueur, Monsieur Nicolas GARCIA, Président du Syndicat Mixte a quitté la salle au moment du vote.

Fait et délibéré à Perpignan, le **8 AVR. 2025**

**LA 1<sup>ERE</sup> VICE-PRESIDENTE DU SYNDICAT MIXTE**

  
**MARTINE ROLLAND**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                                    | Affectation des résultats de l'exercice 2024                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b><br><b>Présents : 17</b><br><b>Votants : 23</b><br><b>Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0</b><br><br><b>Délib. 3 – 08/04/2025</b> | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillat, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) – LESNE (S)  
MM GARCIA (T) – CHIVILO (T) – DURAND (T) – CALVIGNAC (T) – GILLON (T) – MARTINEZ (T) – ALIS (T) – HARIBOU (T) – NICOLEAU (T) – VIZERN (T) – SENYARICH (T) – BOURQUIN (T) – CHAMBAUD (T) – BOTTEIN (T) – DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE – PERAL – VIVES – CABRERA – BRETON –  
MM VOISIN – GARCIA M – MEDINA – DEL POSO – PLA – GALAN – VILA PASOLA – LOPEZ

**Absents ayant donné pouvoir :**  
Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia  
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND  
M. Marc MEDINA à M. James GILLON  
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU  
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE  
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC



Le Président expose qu'après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024, il est demandé au Comité Syndical de donner son accord sur l'affectation des résultats, sur la base du constat suivant :

Le Compte Administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 112 283.92€ et un déficit d'investissement de 2 562.31€.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **AFFECTE** au compte 1068 du Budget Primitif 2025 la somme de 2 562.31€
- **REPORTE** 2 562.31€ sur le compte 001 et 109 721.61€ sur le compte 002.

Fait et délibéré à Perpignan, le **8 AVR. 2025**

**LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                          | Budget Primitif 2025                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b><br><b>Présents : 17</b><br><b>Votants : 23</b><br><b>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</b><br><br><b>Délib. 4 - 08/04/2025</b> | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)  
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOURQUIN (T) - CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -  
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA - LOPEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia  
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND  
M. Marc MEDINA à M. James GILLON  
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU  
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE  
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC

~ ~ ~ ~ ~

Le Président expose que le Budget Primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses pour une année donnée. Il est préparé par l'exécutif et doit être approuvé par un vote en Comité Syndical. Réalisé de manière prévisionnelle, le Budget Primitif peut être complété ou modifié en cours d'année, après approbation du Comité Syndical (budget complémentaire, décision modificative...).

Sur le plan comptable, il se décompose en deux parties principales :

- La section de fonctionnement : schématiquement, cette section regroupe l'ensemble des opérations courantes de gestion, en recettes et en dépenses (participations statutaires, subventions, charges de personnel, etc.)
- La section d'investissement : schématiquement, cette section comprend les recettes et dépenses liées aux investissements, c'est-à-dire aux opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la collectivité (biens immobiliers, véhicules, matériels informatiques et techniques, etc.).

### Présentation générale du Budget Primitif 2025

Le Budget Primitif 2025 soumis aujourd'hui au vote est présenté conformément à l'instruction comptable M57. En reprenant les montants, issus de l'affectation des résultat 2024, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il s'équilibre en mouvement réel à un montant total de 568 103,22 €.

La balance en mouvement réel se présente de la manière suivante :

|                        | Dépenses     | Recettes     |
|------------------------|--------------|--------------|
| Section Investissement | 62 296,19 €  | 40 000,00 €  |
| Section Fonctionnement | 505 807,03 € | 528 103,22 € |
|                        | 568 103,22 € | 568 103,22 € |

Dans sa globalité, le Budget Primitif 2025 est en hausse par rapport à l'année 2024.

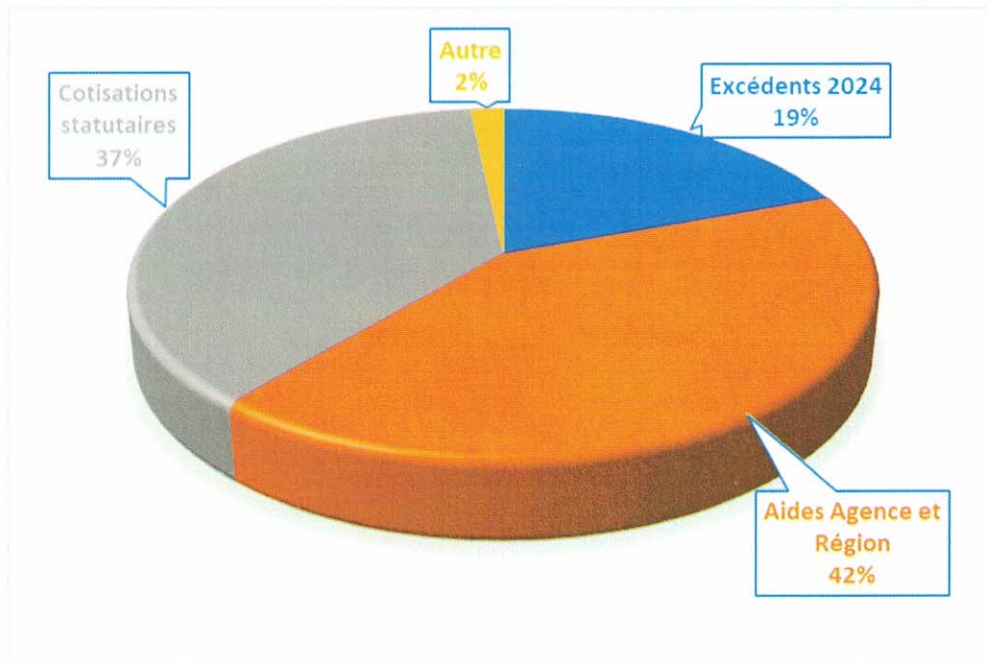
### Détail du Budget Primitif 2025

Dans le détail, le Budget Primitif 2025 est construit de la manière suivante (les montants présentés ci-après sont arrondis à l'euro inférieur) :

## Les recettes

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes (investissement et fonctionnement confondus) :

- Cotisations Statutaires : le montant global s'élève à 211 381 €
- Les aides de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie : elles sont estimées à 237 500 €.
- L'excédent de l'année 2024. Il s'établit à 109 721 €
- Autres (TVA etc.) : 9 500 €



**Figure 1 : Répartition des recettes prévues pour l'année 2025 (investissement et fonctionnement confondus)**

Comme discuté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les cotisations statutaires sont en légères hausse en 2025 (+3,5 %).

Les aides attendues en 2025, en baisse par rapport à l'année 2024, restent supérieures à la moyenne des dernières années, en lien avec l'augmentation de l'activité du Syndicat Mixte.

Le tableau suivant présente le détail des recettes en distinguant les sections de fonctionnement et d'investissement (opérations réelles) :

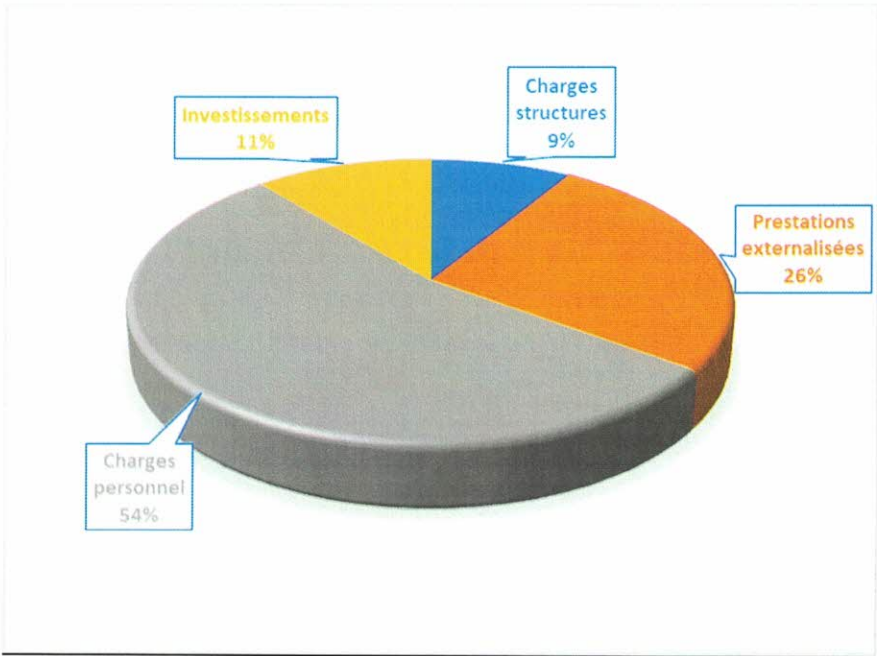
| Recettes - Investissement                                  |                  |
|------------------------------------------------------------|------------------|
| FC TVA (chap.10, Art. 10222                                | 2 500 €          |
| Subventions (chap13, Art. 1311)                            | 37 500 €         |
| Recettes – Fonctionnement                                  |                  |
| Excédent année précédente reporté (002)                    | 109 721 €        |
| Cotisations statutaires (Chap. 74 Art. 7473, 74748, 74758) | 211 381 €        |
| Aides et subventions (Chap. 74, Art. 74718 et 7472)        | 200 000 €        |
| Autres (Chap. 13 Art. 6479 et Chap. 74 Art. 7478218)       | 7 000 €          |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>568 103 €</b> |

**Recettes par chapitre (opérations réelles)**

**Les dépenses**

Les dépenses constituant le Budget Primitif 2025 se répartissent comme suit :

- Charges courantes « de structures » : 49 574 €
- Prestations « techniques » externalisées : 149 500 €
- Charges de personnel : 306 722 €
- Investissements (travaux, équipements...) : 62 296 €
- Autres : 11 €



**Figure 2 : Répartition des dépenses prévues pour l’année 2025 (investissement et fonctionnement confondus)**

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses entre section de fonctionnement et section d'investissement (opérations réelles).

| Dépenses - Investissement                            |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| Immo. Incorporelles                                  | 2500 €    |
| Immo. Corporelles (chap. 21)                         | 59 796 €  |
| Dépenses - Fonctionnement                            |           |
| Charges de structures (Chap. 60, 61, 62)             | 49 574 €  |
| Prestations externalisées (Chap. 61, art.611 et 617) | 149 500 € |
| Charges de personnel (Chap. 74)                      | 306 722 € |
| Autres (chap. 65)                                    | 11 €      |
| TOTAL                                                | 568 103 € |

Dépenses par chapitre (opérations réelles)

En termes de dépenses, le Budget Primitif présenté ici se caractérise par rapport un niveau encore élevé des dépenses d'investissement et de prestations externalisées, comme en 2024.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Syndicat Mixte 2025 tel qu'il a été présenté dans le document joint à la présente délibération

Fait et délibéré à Perpignan, le - 8 AVR. 2025

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                                | Rapport d'Activité 2024 du Syndicat Mixte des nappes souterraines                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b><br><b>Présents : 17</b><br><b>Votants : 23</b><br><b>Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0</b><br><br><b>Délib. 5 - 08/04/2025</b> | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)  
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOURQUIN (T) - CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés** : MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -  
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA - LOPEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia  
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND  
M. Marc MEDINA à M. James GILLON  
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU  
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE  
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC



Le Président expose que chaque année le Rapport d'Activité de l'année écoulée est élaboré et présenté au Comité Syndical.

Le Rapport d'Activité 2024 est disponible sur l'intranet du site du Syndicat Mixte, accessible avec les codes indiqués dans le courrier d'invitation ou en format papier sur simple demande.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **DONNE ACTE** au Président de la présentation du Rapport d'Activité 2024 du Syndicat Mixte

Fait et délibéré à Perpignan, le **8 AVR. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                                | Création de deux piézomètres pour le renforcement du suivi des intrusions salines |                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice : 39</b><br><b>Présents : 17</b><br><b>Votants : 23</b><br><b>Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0</b><br><br><b>Délib. 6 - 08/04/2025</b> |                                                                                   | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néliach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)  
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOURQUIN (T)- CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -  
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA - LOPEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia  
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND  
M. Marc MEDINA à M. James GILLON  
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU  
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE  
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC



Le Président expose que le suivi quantitatif et qualitatif des nappes constitue une mission fondamentale du Syndicat Mixte. Il s'agit d'un travail de fond indispensable pour diagnostiquer l'état des nappes puis définir, modifier et vérifier l'efficacité des actions entreprises. En termes qualitatifs, le Syndicat Mixte réalise notamment le suivi des intrusions salines sur la bordure côtière, suivi qui fait l'objet d'un rapport annuel présenté en Comité Syndical.

En 2022, le Syndicat Mixte a finalisé une étude spécifique pour optimiser ce suivi et proposer des mesures de gestion des prélèvements afin de prévenir les intrusions salines. Un programme d'investissement a alors été défini pour l'achat de matériels spécifiques et la création de nouveaux ouvrages implantés dans des secteurs stratégiques (délibération n°6 du 24/03/2022).

En 2025, pour finaliser ce programme, il est proposé de réaliser un doublet de piézomètre quaternaire Pliocène sur la commune de Le Barcarès, entre l'embouchure de l'Agly, et St Laurent de la Salanque.

Le coût de ces travaux sont estimés à 30 000 € T.T.C. et une aide de 50% de l'Agence de l'Eau a d'ores et déjà été accordée par l'Agence de l'Eau. D'autres financements seront recherchés pour atteindre un taux d'aide maximum.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le lancement d'une consultation pour la réalisation de deux piézomètres dans l'unité de gestion « Bordure Côtière Nord »,
- **DELEGUE** au Président l'exécution du marché sur la base des éléments techniques et financiers indiqués dans la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'Etat, la Région Occitanie et le Conseil Départemental pour une participation la plus élevée possible au financement de cette action,

Fait et délibéré à Perpignan, le

**8 AVR. 2025**

**LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| OBJET                                                                                                                                                                                        | Création d'un outil de bancarisation et de valorisation<br>des données relatives aux forages                 |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice :</b> 39<br><b>Présents :</b> 17<br><b>Votants :</b> 23<br><b>Pour :</b> 23 <b>Contre :</b> 0 <b>Abstention :</b> 0<br><br><b>Délib. 7 - 08/04/2025</b> | Certifié exécutoire<br>Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN<br>Le<br>Par porteur<br>Publié le<br>Notifié le |  |

**L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril** le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Nésiach, Pia, Saint-Félic d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

**Présents** MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)  
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) -  
MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH  
(T) - BOURQUIN (T)- CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

**Excusés :** MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -  
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA -  
LOPEZ

**Absents ayant donné pouvoir :** Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia  
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND  
M. Marc MEDINA à M. James GILLON  
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU  
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE  
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC

~~~~~

Le Président expose que depuis plus de 10 ans, le Syndicat Mixte des nappes du Roussillon assure l'acquisition et la centralisation des connaissances concernant l'état et le fonctionnement des nappes. Ceci sert notamment de référence pour la gestion de crise, et pour orienter les grandes décisions de gestion, à travers le SAGE en particulier, de proposer aux acteurs locaux et aux services de l'Etat des actions à même de concilier usages et bon état des nappes.

Depuis 5 ans, de grands progrès ont été réalisés dans la connaissance des ouvrages de prélèvements, puits et forages, qui sont désormais largement recensés. Cependant, la sécheresse vécue depuis 2022 et le retour d'expérience réalisé par le Syndicat Mixte des nappes a mis en évidence la nécessité d'améliorer la connaissance des prélèvements de manière détaillée. Cette connaissance permettrait d'améliorer la gestion de crise mais également la gestion structurelle de long terme, cette information étant une entrée indispensable pour bâtir un modèle numérique de gestion des nappes.

Dans cette perspective, le Syndicat Mixte a engagé de nombreuses discussions avec l'ensemble des catégories de préleveurs soumis au Code de l'Environnement afin de formaliser les échanges de données.

Les données à traiter étant très importantes, un outil spécifique doit être construit, afin de permettre la réception des informations sous différents formats, le traitement, la bancarisation des données harmonisées et leur valorisation (possibilité de bilan par unité de gestion etc.). Un tel outil permettrait également d'alimenter l'observatoire départemental de l'eau prévu dans l'axe I du « plan de résilience pour l'eau départemental »

Un travail technique préalable est en cours avec les acteurs concernés (usagers, services de l'Etat etc.) afin d'affiner les contours précis de cet outil et son articulation avec l'observatoire envisagé dans le cadre du plan de résilience du département.

Le cout de cette prestation est estimé à ce stade à 60 000 € H.T. et est susceptible d'être aidée à hauteur de 80%



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** le principe du lancement d'une consultation pour créer un outil de bancarisation et de centralisation des données de prélèvements comme présenté précédemment sous réserve d'une subvention à hauteur de 80% pour ce travail,
- **DELEGUE** au Bureau du Syndicat Mixte la délibération pour le lancement effectif de cette action sur la base d'un cahier des charges finalisé suite aux discussions en cours avec les partenaires techniques et financiers

Fait et délibéré à Perpignan, le

8 AVR. 2025

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

NICOLAS GARCIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET	Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : Bilan 2023-2024 et perspectives
Nombre de Conseillers en exercice : 39 Présents : 17 Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Délib. 8 - 08/04/2025	Certifié exécutoire Transmis à la Préfecture de PERPIGNAN Le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril le Comité du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon regroupant les collectivités territoriales suivantes - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes Sud Roussillon, la Communauté de Communes des Aspres, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès, le Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Les Cluses Le Perthus, le SIAEP Bouleternère, le SMIPEP Leucate le Barcarès, et les communes de Céret, Clairà, Corneilla de la rivière, Ille sur Têt, Le Boulou, Maureillas las Illas, Millas, Néfiach, Pia, Saint-Félicien d'amont, Saint Jean Pla de Corts, Salses le château, Taillet, Vivès - dûment convoquées, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Canigou, Site Christian Bourquin, 30 rue Pierre Bretonneau à Perpignan, sous la Présidence de Nicolas GARCIA:

Présents MMES ROLLAND (T) - LESNE (S)
MM GARCIA (T) - CHIVILO (T) - DURAND (T) - CALVIGNAC (T) - GILLON (T) - MARTINEZ (T) - ALIS (T) - HARIBOU (T) - NICOLEAU (T) - VIZERN (T) - SENYARICH (T) - BOURQUIN (T) - CHAMBAUD (T) - BOTTEIN (T) - DUGNAC (T)

Excusés : MMES MALHERBE - PERAL - VIVES - CABRERA - BRETON -
MM VOISIN - GARCIA M - MEDINA - DEL POSO - PLA - GALAN - VILA PASOLA - LOPEZ

Absents ayant donné pouvoir : Mme Hermeline Malherbe à M. Nicolas Garcia
M. Thierry VOISIN à Mme Martine ROLLAND
M. Marc MEDINA à M. James GILLON
Mme Marie Laure BRETON à M. Ali HARIBOU
Mme Marie CABRERA à Mme Maya LESNE
M. Marti VILA PASOLA à M. Robert DUGNAC

~~~~~

Le Président expose que le PGRE est un document opérationnel visant à recouvrir l'équilibre quantitatif des nappes Pliocène à court terme. Il s'appuie sur les orientations et dispositions du SAGE et définit avec les acteurs locaux les actions à mettre en œuvre à court terme.

Le PGRE a été validé en 2019 pour une période de 3 ans (2019-2021) puis reconduit en pour une nouvelle période de 3 ans, jusqu'à mi-2025. Il s'agit donc de la dernière année de mise en œuvre de cette démarche avant qu'elle ne soit remplacée par le Plan Territorial de Gestion des Eaux.

Le bilan PGRE 2023-2024 est téléchargeable sur l'intranet du Syndicat Mixte ou disponible en format papier sur simple demande. Ce document fait l'objet d'une validation en Commission Locale de l'Eau des nappes de la plaine du Roussillon.



En conclusion de ce qui précède et après en avoir délibéré le Comité Syndical :

- **ACTE** la présentation du bilan 2023-2024 du PGRE

Fait et délibéré à Perpignan, le - 8 AVR. 2025

**LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE**

**NICOLAS GARCIA**